



## Compte rendu de Conseil Municipal

### Séance du 26 juin 2017

Nombre

de Membres en exercice

27

de Présents

21

date de la convocation : le 20 juin 2017

de Votants

26

L'an deux mil seize, le vingt six juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre VOGEL, Sénateur-Maire.

**Présents :** M. VOGEL Jean Pierre, Sénateur-Maire, M. GODET Alain, Mme BELLANGER Geneviève, M. CORBIN Patrick, Mme GUILLOPE Rose-Marie, M. LEMONNIER Thierry, Mme LECAS Amélie, Mme PLEVER Marie Laure, M. BARRE Frédéric, M. FERRAND Jean-François, Mme JARRY Laëtitia, M. VANNIER Jean-Claude, Mme RENVOISE Annick, Mme PEYRAUD Chantal, M. LECESVE Loïc, Mme GOUPIL Micheline, M. TOURNET Bernard, Mme CHARTRAIN Catherine, M. CRAYON Patrick, M. BLOT Alain et Mme REBRASSE Dominique.

Absents ayant donné procuration : M. AVENARD Jean-François à Mme PLEVER Marie-Laure, M. TORTEVOIS Jean Louis à M. VOGEL Jean Pierre, M. BALLU Lionel à M. GODET Alain, Mme CORMIER Claudine à Mme GOUPIL Micheline, M. YVON Pascal à Mme REBRASSE Dominique.

Excusés : Mme DAVID Marie-France.

**Secrétaire de Séance :** Mme PLEVER Marie-Laure

#### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte rendu du 12 juin 2017
- Ecoles : organisation du temps scolaire et périscolaire pour la rentrée 2017-2018
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu de la séance du 12 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### 1) Ecoles

M. le Sénateur-Maire donne la parole à Mme Guillopé, adjointe aux affaires scolaires.

Suite aux récentes actualités concernant l'avenir des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour la rentrée prochaine, le conseil d'école et le conseil municipal doivent se prononcer de façon concordante avant le 30 juin 2017 pour un éventuel abandon du dispositif dès la rentrée 2017-2018.

Un conseil d'école extraordinaire s'est réuni ce même jour et une étude auprès des familles a été réalisée par les parents.

M. Vogel a développé plusieurs scénarios au conseil d'école en argumentant qu'il n'était pas possible, comme il le répète depuis 3 ans, de continuer la gratuité en cas de désengagement financier total ou partiel de l'Etat ou de la CAF.



Les parents d'élèves ont indiqué qu'une très grande majorité d'entre eux étaient opposés au fait d'y participer financièrement et qu'ils ne voulaient pas se prononcer sur l'arrêt des TAP à la rentrée 2017 du fait qu'ils allaient engager l'avenir alors qu'il y aurait de nouvelles élections de leurs représentants à la prochaine rentrée.

Dans un souci de conciliation, M. le Maire leur a alors proposé de continuer d'assurer les TAP dans les mêmes conditions avec la gratuité complète pour l'année scolaire 2017-2018 quel que soit les financements perçus de l'État et de la CAF, ce qui a été accepté, unanimement par le Conseil d'école.

En revanche, M. le Maire a indiqué qu'il proposerait aussi à son conseil municipal qui se réunirait le soir même l'abandon des TAP à la rentrée 2018 s'il y avait un désengagement partiel ou total des financements de l'État ou de la CAF, ce qui donnerait du temps en 2018 pour réfléchir à une nouvelle organisation du temps scolaire, en concertation avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves.

Mme Plever fait part de sa réticence à accepter le fait d'imposer aux familles un paiement pour une présence de leurs enfants, pendant le temps scolaire. Car en effet, les TAP se déroulent bien pendant le temps scolaire. Et en maternelle, le fait que les TAP se déroulent en période méridienne, les parents n'auraient pas d'autre alternative que de laisser leurs enfants et d'être obligés de payer.

M. Vogel est tout à fait d'accord avec cette remarque et indique qu'il n'y a aucune alternative à l'abandon des TAP si les financements annuels actuellement perçus par la commune en provenance de l'État (37 000 €/an) et de la CAF (20 000 €/an) sont partiellement ou totalement perdus :

- la Commune ne pourrait compenser cette perte de ressources sans augmenter ses impositions locales, ce qui est contraire aux engagements pris par l'équipe municipale
- les parents en très grande majorité (90% selon une enquête menée par les parents d'élèves) ne veulent pas payer.

La seule issue est donc d'abandonner les TAP à la rentrée 2018 si l'État ou la CAF se désengagent partiellement ou totalement et c'est bien la proposition qui va être proposée ensuite.

#### **DELIBERATION N° 2017-135 TAP – ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

*M. le Sénateur-Maire informe les conseillers municipaux que le conseil d'école réuni le 26/06/2017 s'est prononcé à l'unanimité pour le maintien des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) avec un fonctionnement identique à l'année scolaire précédente.*

*M. le Sénateur-Maire propose donc au Conseil Municipal de valider le choix du conseil d'école, sur sa proposition, en maintenant les TAP gratuits, en fonctionnement identique, pour l'année scolaire 2017-2018.*

*A l'unanimité, le conseil Municipal valide le maintien des Temps d'Activités Périscolaires gratuits pour l'année scolaire 2017-2018, et ce malgré l'incertitude du versement du fonds de soutien par l'Etat.*

#### **DELIBERATION N° 2017-136 TAP – ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

*M. le Sénateur-Maire informe les conseillers municipaux de l'incertitude de la pérennisation du fonds de soutien de l'Etat (90 €/ enfant inscrit à l'école/an) et de la CAF (56 €/ enfant inscrit aux TAP) soit un total de 57 000 €/an.*

*Il propose donc qu'en cas de désengagement de l'Etat ou de la CAF, le reste à charge soit imputé aux familles, ce qui permettrait de maintenir les TAP, pour l'année scolaire 2018-2019, avec l'accord, le moment venu, du conseil d'école.*

*Il est précisé que la participation des familles sera calculée de sorte que le reste à charge pour la commune ne soit pas supérieur à celui supporté lors de l'année scolaire 2017-2018.*

*Ce point sera rediscuté lors du conseil d'école tenu au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017.*

*A l'unanimité et au regard des débats ayant fait l'objet de la délibération précédente, le conseil Municipal, acte, que si la commune devait faire face à un désengagement financiers de la part de l'État ou de la CAF, le principe de gratuité serait revu pour l'année scolaire 2018-2019.*



*Mais aussi, le Conseil indique que la seule solution, compte tenu du refus de la majorité des parents de participer financièrement, sera d'abandonner purement et simplement ce dispositif.*

2) Questions diverses

M. le Sénateur-Maire donne la parole à M. Corbin, Adjoint, afin de présenter des devis pour le changement de portes à la salle mélusine.

**DELIBERATION N° 2017- 137 CHANGEMENT DE PORTES A LA SALLE MELUSINE**

*M. Le Sénateur Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le devis de la SARL Tostain pour la fourniture et la pose de portes à la salle mélusine (entrée côté rue Twistringén et coté stade) pour la somme de 16 061,90 € HT*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter le devis de la SARL Tostain pour la somme de 16 061,90 € HT*

M. le Sénateur-Maire donne l'information de l'utilisation d'une partie du complexe sportif en novembre pour un exercice de l'Armée de Terre.

M. le Sénateur-Maire informe l'Assemblée que le lancement de la saison culturelle de la Communauté de Communes Maine Saosnois se fera au jardin public de Bonnétable le 15 septembre 2017 avec un concert public à 20h30.

M. Barré, Adjoint, présente le plan de la Commune qui sera affiché à l'entrée du jardin public.

M. Vannier donne l'information que des poubelles sont mises sur la voie publique plusieurs jours avant le ramassage des ordures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

**Vu pour être affiché le 30/06/2017,  
le Sénateur-Maire, Jean Pierre VOGEL**

